SCANDALE AUTOUR « DES CAMPAGNES DE VACCINATION » ENTREPRISES PENDANT LES MOIS DE MARS ET D'AVRIL PAR LE GROUPE CODEVI DANS LA ZONE FRANCHE DE OUANAMINTHE

PRISE DE POSITION DE L'UMHA

OUANAMINTHE, JUILLET 2004

PLAN

A- INTRODUCTION

B- MISE EN CONTEXTE

C- COMMENT AVONS-NOUS PROCEDE ?

D- ETAT DES LIEUX

1-De la Zone Franche

2-Les Faits

F- RECOMMANDATIONS

G-CONCLUSION

H-ANNEXE

A- But de l'enquête

Alertée par l'organisation Batay Ouvriye et d'autres secteurs de la population, l'UNION DES MEDECINS HAITIENS avait décidé de conduire une enquête sur l'état de santé des travailleurs de la zone franche à la frontière Haïtiano-dominicaine à Ouanaminthe suite aux campagnes de vaccination menées par la clinique de la zone franche : « Clinica CODEVI ». A la suite de ces campagnes plusieurs ouvriers disent avoir présenté des troubles de la menstruation, perturbations sexuelles et des menaces d'avortements et même des avortements. Selon nombre d'entre eux la vaccination contre le tétanos toxoïde serait un prétexte pour les contraindre à la stérilisation.

Pour faire la lumière sur cette situation singulière l'UMHA a mis sur pied une commission de trois membres constituée de :

Dr Iresmick SAMPEUR	**Obstétricien / Gynécologue**
Dr Cherro GERMEIL	**Interniste**
Dr Armel DEMORCY	**Chirurgien / Médecin légiste**

B- Mise en contexte

La commission arrive à Ouanaminthe commune du département du nord-est dans un contexte de crise née de la création de la zone franche CODEVI suite à un accord entre les gouvernements haïtien et dominicain.

La zone franche CODEVI est une industrie textile d'assemblage créée par le groupe M, un consortium dominicain dans le cadre de l'établissement de fonds de financement de projets à partir de la reconversion de la dette de ces deux pays envers les bailleurs de fonds bilatéraux, notamment les Etats -Unis.

Selon cet accord cette entreprise devrait constituer le premier maillon d'une chaîne de zones franches qui devraient s'étendre le long de la frontière. La pose de la première pierre réalisée le 8 avril 2002 va susciter et suscite encore une série de contestations au sein de la classe politique et de certaines organisations de la société civile. Ces prises de position visaient à dénoncer l'initiative du gouvernement Lavalas qui finalement engage l'intégrité d'une partie du territoire sans la moindre consultation au préalable.

La question d'installation de la zone franche dans une zone fertile constituait un élément de plus de ce contentieux.
Sur ce fond de crise motivée par des sensibilités d'ordre patriotique et politique vont se greffer les premières manifestations du dysfonctionnement de ce système : conflit d'intérêt entre patron et syndicat ouvrier.

En effet depuis la formation du syndicat des ouvriers de la zone franche CODEVI au mois de février 2004, les revendications d'abord individuelles et isolées prennent une allure plus organisée.

Les rapports entre administration de Codevi et ouvriers se détériorent rapidement surtout après les vagues de licenciements des ouvriers particulièrement les syndiqués soldées par d'abord l'intervention brutale et humiliante des militaires dominicains sur le territoire Haïtien puis de l' « Armée Rebelle ».

C'est au cours de cette période l'administration décida de mettre sur pied la première campagne de vaccination.

Ainsi la commission dut travailler dans une ambiance de méfiance :
D'une part des ouvriers sur qui pèsent la menace de licenciement s'ils sont syndiqués et d'autre part des responsables de CODEVI soucieux d'offrir une image clémente et juste de l'entreprise au premier visiteur.

C- COMMENT AVONS-NOUS PROCEDE ?

Les informations ont été recueillies à partir :

- de différentes entrevues tenues avec : des ouvriers (syndiqués ou non), un responsable sanitaire de l'institution, des médecins de la clinique de la Zone Franche , des témoins privilégiés: des médecins du département du Nord-est (Institutions publiques ou privées), une religieuse dont la congrégation assiste les travailleurs, le curé de la paroisse.
- Des dossiers des ouvriers présentant un malaise ou une maladie motivant une consultation soit dans une institution publique, soit privée, ou à la clinique de la zone franche
- Visite de la zone franche et des institutions sanitaires de la région

La sélection des intervenants a été réalisée sur la base de leur disponibilité et leur intérêt à participer à l'enquête, le séjour des membres de la commission ne se limitant qu'à seulement deux jours.

Des questionnaires ont été préparés de façon à soumettre aux mêmes questions les individus d'une même catégorie socioprofessionnelle

Avec les ouvriers l'entretien s'est porté sur les points suivants :

Identité
Origine
Date des campagnes de vaccination
Forme de présentation des substances injectées
Antécédents médicaux chirurgicaux, obstétrico-gynécologique et/ou urologiques
Symptômes après les injections
Date d'apparition de ces symptômes
Evolution et/ou complications

Avec le Personnel Soignant l'entrevue s'est limitée aux points suivants :

Identité
Origine
Date des campagnes de vaccination
Objectif des campagnes de vaccination
Forme de présentation des substances injectées
Nombre de patient consulté après ces campagnes et pour quels motifs
Certificat médical

Ces informations recueillies ont été comparées aux opinions enregistrées auprès des témoins privilégiés de la région.

D-ETAT DES LIEUX

D1- LA CLINICA CODEVI

Au plan sanitaire la zone franche dispose d'une clinique « Clinica de CODEVI » dirigée par un médecin haïtien qui sera remplacé 3 à 4 jours après la deuxième campagne de vaccination par un médecin dominicain pour des raisons jusqu'ici assez troubles.
Le médecin est assisté d'une infirmière (de nationalité dominicaine) de deux auxiliaires (de nationalité Haïtienne).
La clinique reçoit les cas de santé mineurs et délivre au besoin des certificats médicaux.
La clinique n'a aucun rapport administratif formel avec le système sanitaire haïtien. Elle dépendrait directement des structures sanitaires du bureau central du groupe M à Santiago.
Aucune assistance sanitaire des ouvriers par le Ministère des Affaires Sociales bien que l'ONA prélèverait sur chaque ouvrier une contribution à la fin de chaque semaine.
Les malades dont leurs cas nécessiteraient une consultation spécialisée ou une hospitalisation doivent eux-mêmes faire face aux coûts. Ils doivent dans ces conditions avoir recours aux services soit d'une institution sanitaire publique ou privé du département soit d'une institution sanitaire de la république dominicaine.

D2-Les Faits

Des entretiens avec les différents secteurs concernés par cette problématique vaccinale, on ne pourrait souligner qu'une chose, c'est le caractère contradictoire des points de vue et des différentes positions affirmées par des différents groupes. De cet état d'esprit il s'avère très difficile d'établir les faits voire de dégager leur véracité. La question à savoir : Est-ce qu'il y a vraiment eu des campagnes de Vaccination ? Qui paraît être la plus simple à répondre aux yeux du commun des mortels, semble nécessitée toute une gymnastique intellectuelle pour susciter une réponse.

Avant de relater le point de vue des différents secteurs consultés sur cette question, essayons de souligner le contexte dans lequel ont eu lieu ces dites campagnes de vaccination.

1°) La compagnie a ouvert ses portes au mois d'août 2003, malgré l'opposition de la population de Ouanaminthe et d'autres secteurs avisés de la population haïtienne. Peu de temps après l'ouverture, la direction de la compagnie devrait faire face aux revendications des ouvriers sur la question salariale et les conditions de fonctionnement. Des ouvriers sont révoqués en masse et le malaise entre patrons et ouvriers devenait chaque jour plus évident au moment même de ces dites campagnes de vaccination

2°) Le pays traversait une crise politique assez singulière après le départ d'Aristide du pouvoir. On venait juste de mettre en place les bases d'un nouveau gouvernement. L'Etat haïtien n'était pas opérationnel .On vivait une situation quasi chaotique.

Et c'est dans ce contexte singulier que la direction de l'entreprise a choisi de "vacciner" leurs ouvriers.

Est-ce qu'il y a vraiment eu des campagnes de vaccination ?

On sait que toute campagne de vaccination de masse nécessite au préalable le respect des conditions ou procédures suivantes

1°) **L'autorisation du Ministère de la santé publique et de la population**.
2°) **Une Campagne de sensibilisation et de motivation des personnes à vacciner**.
3°) **La date des opérations**.
4°) **La nature de la substance ou des produits utilisés**.
5°) **Une carte de vaccination**.

1°) *De l'autorisation du Ministère de la Santé Publique et de la Population* **:**

Toutes les personnes et les secteurs interrogées (Les Travailleurs, les Médecins de Ouanaminthe, les responsables de la clinique CODEVI) sont unanimes à reconnaître que la Clinique CODEVI n'avait pas l'autorisation du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) pour entreprendre ces campagnes de "vaccination" et d'ailleurs, il n'existe aucune relation aucune entre la Clinique CODEVI et le MSPP. Le représentant direct du Ministère de la Santé Publique et de la Population dans le Nord-Est, Le Dr Jean-Denis, aurait été touché de la question environ deux mois après les opérations. Et pourtant dans cette situation chaotique, la clinique de la zone franche, ne pouvait absolument avoir l'autorisation du MSPP, car le Ministère était quasi dysfonctionnel. **Dans ce contexte où les ouvriers et la direction de la compagnie étaient à couteau tiré, le contrôle de ces activités "vaccinales" par un représentant du Ministère de la Santé ou un représentant du Ministère des affaires sociales aurait été très nécessaire. Cette simple précaution, si elle était consciemment prise, permettrait**

d'éclaircir beaucoup de points obscurs. La question qu'on se pose, est-ce que les responsables de la clinique CODEVI ont choisi consciemment de se dérober à tout contrôle des autorités médico-sanitaires haïtiennes pour avoir les coudées franches afin de se servir d'ouvriers sans défense comme espèces d'expérimentation ?

2°) De la Campagne de sensibilisation et de motivation des ouvriers à se faire vacciner

Cette campagne de vaccination nécessiterait au préalable une campagne de sensibilisation et de motivation des ouvriers en leur expliquant le mobile de cette vaccination, les procédures et l'intérêt qu'ils ont à se faire vacciner. Sur cette question, les points de vue des travailleurs, des responsables de la clinique CODEVI et des médecins de Ouanaminthe diffèrent.
Le Dr Alejandra Anido, responsable de développement et des Ressources humaines du Groupe M, responsable des activités de la clinique CODEVI, nous a souligné que la clinique avait entrepris une campagne de sensibilisation des ouvriers une semaine ou deux avant les opérations. Le Dr Claude Joazard, un Médecin haïtien qui travaillait à l'époque à la clinique Zone Franche, était chargé de cette campagne de vaccination et de motivation des ouvriers.
Le docteur Anido a précisé que cette campagne a bien eu lieu.
Le Dr Claude Joazard, auditionné sur ce problème, nous a déclaré qu'il était bien au courant de la campagne de vaccination et nous a précisé qu'il était effectivement chargé de la sensibilisation des ouvriers. D'ailleurs il y a lui-même participé activement, étant allé personnellement vers les femmes enceintes pour les porter à se faire vacciner. Une campagne de sensibilisation était bien faite avant la vaccination selon lui.
Les autres médecins consultés à Fort-Liberté et à Ouanaminthe étaient au courant de cette campagne de vaccination par la course des informations après l'apparition des troubles médicaux chez les ouvriers ou en recevant ces victimes en consultation à leurs cabinets médicaux.
Les religieux et les autres notables interrogés sur cette question n'étaient pas non plus au courant de ces campagnes de vaccination. Ils en étaient au courant seulement quand les ouvriers commençaient à présenter des problèmes médicaux.
Les travailleurs auditionnés ne sont nullement des avis des Docteurs Joazard et d'Anido. Ils sont tous unanimes à reconnaître qu'il n'étaient pas touchés de la question, qu'ils étaient au courant de cette campagne de "vaccination" le jour même de la première opération "vaccinale". Ils étaient de préférence contraints à se faire vacciner sous peine de se faire révoquer s'ils refusaient de participer à ces campagnes. Il n'y avait absolument aucune campagne de sensibilisation ni de motivation et d'ailleurs, les ouvrières se rappellent du contenu de leurs rares entrevues avec le Docteur Claude Joazard qui indiquait aux femmes la manière de se nettoyer, comment se laver les régions axillaires pour qu'elles ne dégagent pas de mauvaises odeurs. Il n'était jamais question de sensibilisation ni de motivation pour une quelconque campagne de vaccination.

3°) *De la date des opérations*

On ne comprend pas trop les différents sur cette simple question. Pourquoi, on ne peut pas avoir un consensus entre les différents protagonistes sur ce point qui paraît simple,

banal. Pourquoi d'un coté, on a voulu occulter la vérité sur les dates des campagnes de vaccination.

Selon le Dr Anido Alejandra, représentante de la clinique CODEVI, la première campagne de vaccination a eu lieu le 15/04/2004, ils ont vacciné 690 personnes dont 372 femmes et 318 hommes. La deuxième campagne de vaccination a eu lieu le 19 Mai 2004, 350 personnes ont été vaccinées dont 179 femmes et 171 hommes.
Pour les ouvriers victimes de ces campagnes de vaccination, la première campagne d'injection a eu lieu au mois de Mars 2004. La deuxième campagne d'injection a eu lieu le 19 Avril 2004. Ils sont fermes sur ce point: il n'y a pas eu de campagne de vaccination au mois de mai 2004. Ils ont donné différents points de repère chronologiques pour étayer leur point de vue.

Le Dr Claude Joazard, sur ce point n'a pas tergiversé, s'il ne se souvient pas exactement de la date de la première campagne de vaccination à laquelle il avait pris une part active, il reste convaincu qu'il n'y pas eu de campagne de vaccination le 15 mai 2004. *A cette date, il n'était plus Médecin à la clinique CODEVI. Lorsqu'on avait réalisé la deuxième campagne de vaccination, il n'y avait pris part mais il était encore Médecin-Employé de la clinique CODEVI. Ce jour, il était affecté à la consultation et non à la vaccination.*

Quel intérêt on a à la dissimulation des dates réelles de ces campagnes de vaccination ?

Il faut souligner que les troubles majeurs ont commencé à faire leur apparition environ 2 semaines après la deuxième campagne de vaccination, surtout les cas d'avortement, de mort in utero, et de menace d'avortement. Les cas documentés avec une sonographie pelvienne ou un dossier médical plus ou moins bien montés l'ont été avant le 15 mai. Si la deuxième campagne de vaccination a eu lieu le 15 Mai et non le 19 Avril 2004, il n'y aurait aucun rapport entre le Vaccin et ses troubles majeurs. Donc la clinique CODEVI n'aurait pas une trop grande responsabilité dans cette tragédie. Si au contraire, la deuxième campagne de vaccination a eu lieu le 19 Avril 2004, on pourrait aisément établir le rapport entre la deuxième campagne de vaccination et les troubles majeurs développés par les ouvriers et la responsabilité de la clinique CODEVI dans une telle tragédie.

4°) De la nature du vaccin ou des produits utilisés.

C'est la question la plus mystérieuse et la plus épineuse de toute cette histoire. C'est le point de divergence le plus marqué entre les différents protagonistes.
Pour le Dr Anido Alejandra, ils ont entrepris une campagne de vaccination contre le Tétanos pour la santé des travailleurs et les besoins de la compagnie. Les travailleurs utilisent des machines pour la confection des habits. Ils peuvent facilement se piquer et contacter par la suite le tétanos, une pathologie mortelle. C'est la raison pour laquelle qu'ils ont entrepris ces campagnes de vaccination pour immuniser les travailleurs afin de les protéger contre cette maladie très grave. Pour cela, ils ont utilisé le Tétanos Toxoïde,

recommandé par l'organisation mondiale de la Santé (OMS). Le Vaccin se présente sous forme d'un flacon de 5cc contenant une substance transparente. Son administration ne nécessite pas de mélange. Le Dr Anido n'arrive pas à comprendre pourquoi les travailleurs se disent présenter des troubles pathologiques à la suite de l'administration de ces vaccins. *Lorsqu'on lui avait demandé un à examiner un échantillon, le Dr Anido nous a déclaré qu'il fallait se rendre jusqu'à Santiago pour en avoir un. Pour le respect de la Chaîne de froid, les vaccins sont stockés à Santiago, car à la clinique CODEVI, les critères de stockage ne sont pas respectés.*

Le point de vue du Dr Joazard est quasi similaire à celui du Dr Anido sur cette question. Il a souligné qu'il avait pris une part active à la première campagne de vaccination. Il participait également à l'administration du vaccin. Il avait vérifié les échantillons, la date d'expiration des vaccins, il ne se souvenait pas trop de la couleur du contenu des flacons, pour lui, il s'agissait bien de tétanos toxoïde. Il se souvenait également du mélange effectué à partir de deux flacons par le biais d'une seringue à insuline avant l'injection finale. *Il n'avait pas pris part à la deuxième campagne de vaccination.* Il ne voit pas pour quelle raison on aurait utilisé un produit autre que le tétanos toxoïde. A la question est-ce qu'il avait vérifié les échantillons lors de la deuxième campagne de vaccination dont il avait été écarté ? Il a souligné qu'il n'avait pas été écarté des opérations, il a été tout simplement affecté à la salle de consultation des malades et il n'avait aucune raison au monde de vérifier les échantillons des produits puisqu'il savait déjà qu'on allait administrer du Tétanos Toxoïde.

Les travailleurs victimes de ces campagnes de vaccination semblent être d'un autre avis. Certains ont précisé qu'ils n'avaient pas vérifié la nature des substances, ils avaient eu peur, ils se fermaient les yeux en se faisant piquer. D'autres ont souligné qu'ils ne sont des expert ni en biochimie, ils ne sont non plus des médecins, une chose dont ils sont surs, ***on leur avait injecté un mélange de deux substances : l'une blanchâtre, laiteuse en apparence, l'autre transparente***. C'est avec le développement des troubles médicaux qu'ils ont pensé de manière rétrospective à l'injection de substances abortives ou stérilisantes. Ils pensent avoir reçu du Dépoprovera.

Effectivement, le vaccin tétanos toxoïde est un vaccin sans trop grande innocuité qui peut–être administré à tous les âges, à tous les groupes d'individus : Hommes ou Femmes enceintes ou non, sauf chez les personnes qui ont une sensibilité connue ou un terrain allergique à ce produit. L'idée d'entreprendre des campagnes de vaccination pour protéger les travailleurs contre cette grave maladie reste louable. *S'agît-il vraiment du mobile réel et du véritable objectif de la direction de CODEVI à travers ces campagnes de vaccination* ? *A-t-on vraiment utilisé du tétanos toxoïde au cours de ces campagnes de vaccination ?*

Remarquons que si les points de vue des Docteurs Anido et Joazard se rencontrent sur la nature de la dénomination de la substance mais ils divergent sur la présentation.
Si le Tétanos toxoïde a été le seul produit utilisé au cours de ses campagnes de vaccination, il demeure curieux de dénombrer autant de cas à la même époque dans une population d'ouvriers aussi restreinte.

Conclusion

Initialement la commission s'est donnée comme mission de répondre aux questions suivantes :

Quel a été le but réel de cette campagne de vaccination ?
La nature exacte du ou des produits injectés ?
Les effets secondaires de ces produits ?
Les plaintes des victimes sont elles fondées et réelles ?
Les liens de causalité entre les complaintes des victimes et les produits administrés.

A l'issue de cette mission, grande est la frustration de la commission de ne pas pouvoir toujours répondre de manière exhaustive à chacune de ces interrogations.
Cependant à partir des témoignages et visite des lieux, consultation des dossiers la commission a pu constater les faits suivants:

1- Il existe une clinique à la zone franche de CODEVI pour les ouvriers, dont le fonctionnement est régi uniquement par les institutions sanitaires de la République Dominicaine sans aucun rapport, voire un certain contrôle du MSPP ou du Ministère des Affaires Sociales.

2- Tous les ouvriers ainsi que le médecin (Dr Joazard) de la clinique CODEVI affirment à l'unanimité que les campagnes de vaccination ont lieu aux mois de mars et avril 2004, contrairement au calendrier fourni par le responsable de la clinique CODEVI.

3- L'absence d'un carnet de vaccination précisant la date, la dose et la nature du vaccin administré.

4- La plupart des complaintes des ouvriers portent sur les organes génitaux et apparaissent entre une semaine à un mois après la deuxième campagne de vaccination.

5-A coté du tétanos Toxoïde qu'on a pensé avoir été administré dans la grande majorité des cas, il faut accentuer les recherches pour éliminer l'utilisation de substances à visée abortive, contraceptive voire stérilisante au cours de ces campagnes de vaccination (les prostaglandines).

RECOMMANDATIONS

1-Urgente nécessité pour l'Etat haïtien via le Ministère de la Santé Publique et de la Population de se manifester et d'assumer ses responsabilités pour faire luire la lumière sur les points suivants:

@- les objectifs réels et les modalités de ces campagnes de vaccinations
@- nature exacte des produits utilisés au cours de ces campagnes. Les tests immunologiques et la chromatographie seraient indiqués dans ces conditions vu les délais de ces injections.

2- Nécessité de contrôle et de renforcement des services sanitaires fournis aux ouvriers par le MSPP et le Ministère des affaires Sociales.

3- Assistance psychologique aux ouvriers présentant des complaintes à l'issu de ces campagnes de vaccination.

4- Mise en place d'un plan de surveillance à moyen et à long terme de l'état de santé des ouvriers présentant des troubles qui seraient liés aux campagnes de vaccinations.

ANNEXE

- Témoignage des travailleurs

De l'entretien avec les travailleurs victimes de ces campagnes de « vaccination », ils sont tous unanimes à reconnaître les points suivants :

1º) Les Campagnes de « vaccination » à la clinique zone Franche ont eu lieu au mois de Mars et le 19 Avril 2004.

2º) Ils ont été contraints à la« vaccination » le jour même de la campagne sous peine d'être révoqués**.**

3°) Ils ont reçu à l'épaule un mélange de deux substances prélevées dans deux flacons différents.

4°) Ils ont commencé par présenter des troubles médicaux majeurs une semaine après la deuxième campagne de« vaccination ».

5°) Ils n'avaient jamais présenté ces troubles avant la réception de cette espèce de vaccin ; Qu'il s'agisse de Femmes enceintes ou non ; Qu'il s'agisse des Hommes.

Nous avions répertorié une trentaine de cas qu'on a regroupé en :

I - Troubles sévères
II - Troubles modérés
III- Troubles mineurs.

I- <u>Les Cas sévères ou Troubles sévères.</u>

Nous avions regroupé sous ce label : les morts fœtales in utero, les avortements, les menaces d'avortements et les impuissances sexuelles chez les hommes.

Nous avions répertorié :

7 cas graves suite à ces campagnes de« vaccination »
2 cas de Morts in utero,
2 avortements,
2 Menaces d'avortement et 1 cas d'impuissance sexuelle.

<u>1er Cas sévère :</u>

Il s'agît de Madame JEAN-BAPTISTE Evelyne, âgée de 32 ans, G3P3A0Ev2 (3 Grossesses antérieures, 3 Accouchements, 2 Enfants vivants). Elle n'avait jamais présenté de

problèmes médicaux au cours des deux grossesses antérieures. La date de ses dernières règles, avant sa dernière grossesse remontait au mois de septembre 2003. Elle avait une grossesse évolutive de 6 mois quand elle avait reçu la première dose de la dite campagne de vaccination entreprise par la clinique CODEVI. Elle avait reçu la deuxième dose le 19 Avril 2004. Quelques jours plus tard, elle devenait dyspnéique ou essoufflée, elle présentait une augmentation de volume des membres inférieurs. Le 9 mai, elle nota des douleurs abdominales; inquiète, elle se présenta au Centre de Santé de Ouanaminthe où l'on avait mis en évidence une élévation de la pression artérielle systolique à 240 mm Hg pour une normale à 120 mm Hg. Le 10 Mai, elle expulsa un fœtus mort-né, de sexe féminin, et présenta une hémorragie importante du post-partum. Elle n'a pas succombé, elle est sortie vivante de l'hôpital. Elle est belle et bien enregistrée aux cahiers d'enregistrement du centre de santé de Ouanaminthe mais son dossier numéroté au 2-01-04 n'a pas été retrouvé au cours de notre passage en vue de consultation.
La question qu'on devrait se poser : est-ce que Madame Jean-Baptiste Evelyne aurait présenté ce tableau classique de Pré-Eclampsie sévère si elle n'avait pas reçu ce prétendu Vaccin ?

2ème Cas sévère :

Madame Deshomme Azilia, âgée de33ans, G4P3A1Ev3 (4 grossesses antérieures, 3 Accouchements, 1 Avortement, 3 Enfants vivants). Elle n'avait jamais présenté de problèmes médicaux au cours de ses trois grossesses antérieures. La date de ses dernières règles, avant sa dernière grossesse, remontait au 22 Janvier 2004. Elle a eu une visite prénatale, chez le Dr Claude Joazard, à 1 mois de grossesse. Elle était en parfaite santé. Elle a participé aux deux campagnes de vaccination. Elle a reçu la deuxième dose de cette hypothétique immunisation le 19 Avril 2004. Elle avait eu une grossesse évolutive de 3 mois quand elle a reçu cette deuxième dose de ce hypothétique vaccin. Elle commença par présenter des symptômes majeurs au début du mois de Mai 2004, environ 2 semaines après la deuxième campagne. Elle avait présenté des douleurs abdominales hypogastriques et était devenue dyspnéique. Elle a été en consultation à la « clinica CODEVI » de la zone Franche, où elle a un dossier muni du résultat de la sonographie pelvienne qui a été demandé par un médecin de la clinique. La sonographie, réalisée le 11 mai 2004, a mis en évidence une mort fœtale. Par la suite, elle a été hospitalisée au centre de santé de Ouanaminthe. Le 14 Mai 2004, elle a expulsé un fœtus mort-né. Elle est sortie de l'hôpital le 15 mai 2004. Elle est encore affectée du point de vue psychologique par cet événement tragique qui lui est arrivé.

3ème Cas Sévère :

Il s'agît de Madame Michel Bertele, âgée de 27ans Ġ4P3A1(3 grossesses antérieures,3 Accouchements,1 Avortement). Sa date des dernières règles remonterait au mois de Décembre 2003. Elle était enceinte de 4 mois quand elle avait reçu la deuxième dose de cette dite campagne de vaccination, le 19 Avril 2004. Elle a eu une chute à bicyclette à cause des vertiges et un état asthénique liés, selon elle, aux effets secondaires du produit qu'elle avait reçu à la suite de la deuxième campagne de vaccination. Après la chute, elle s'est rendue en consultation à la clinique de la zone Franche, le Médecin était absent. Le 28 Avril 2004, elle présenta des douleurs abdominales hypogastriques et au niveau de la région lombaire et constata le passage de sang noir par le vagin. Par manque d'argent, elle ne s'est pas rendue en consultation chez un Médecin. Elle a choisi de se faire soigner à domicile de façon empirique. Elle continue à présenter des troubles du cycle menstruels à titre de polyménorrhées : des règles qui surviennent 2 fois le mois.

4ème Cas sévère :

Il s'agît de Madame Auréus Claudette qui aurait avorté à la suite de ces campagnes de « vaccination ». Notre délégation n'avait pas eu l'opportunité de la consulter. Son cas était si grave qu'elle est rentrée à Port-au-Prince pour se faire soigner. Personne ne pouvait nous donner ses références à Port-au-Prince afin d'être consultée.

5ème cas sévère :

Il s'agît de madame Ephraüs Louna, âgée de 22ans, G2P1A0Ev1(2 Grossesses, 1 accouchement, pas d'Avortement, 1 Enfant vivant). Elle n'avait pas présenté de problèmes majeurs au cours de sa grossesse antérieure. Sa date des dernières règles remonte au 5 Janvier 2004. Elle avait pris part aux deux campagnes de "vaccination". Après avoir reçu la première dose au mois de Mars 2004, elle présenta des troubles mineurs à type de douleurs à l'épaule gauche et de sensation de chaleurs au niveau du bras gauche où elle avait été piquée. A cause de ses troubles, elle n'avait pas voulu participer à la deuxième campagne de "vaccination", tenue à la clinique CODEVI le 19 Avril 2004. Ce jour, elle alla se plaindre auprès du directeur des ressources humaines, Monsieur Moise Joanis, pour lui souligner qu'elle avait présenté des problèmes après la réception de la première dose de ce "vaccin" et qu'elle n'avait pas l'intention de se faire vacciner à nouveau car elle ne savait pas la nature du vaccin qu'on voulait lui injecter. Le directeur lui déclara : « *Je ne sais pas moi-même la nature du vaccin qu'on administre, mais tous les ouvriers doivent se faire vacciner sinon ils seront révoqués* ». Pas peur d'être révoquée, elle avait finalement décidée de se faire vacciner. En se faisant injecter la piqûre, elle demanda à l'infirmière la nature de l'injection qu'elle lui administra, elle lui fit savoir qu'il s'agit d'un vaccin antitétanique pour protéger les ouvriers contre le tétanos.

3 jours après avoir reçu la deuxième dose de cette hypothétique immunisation, elle présenta des douleurs abdominales au niveau de la région hypogastrique. Elle avait peur de déclarer son malaise à la direction par peur d'être révoquée. Ensuite apparurent d'autres troubles à type de dysurie, de pollakiurie. Trois semaines plus tard, les douleurs abdominales intermittentes devenaient de plus en plus importantes, elle était bien obligée de déclarer son malaise au superviseur, Monsieur Raynal Olivar, en vue d'une consultation à la clinique de la zone franche mais la direction refusa de lui accorder ce permis de consultation, soulignant qu'elle n'était pas vraiment malade et qu'elle simulait de fausses douleurs pour ne pas travailler. Après avoir présenté un épisode de perte de connaissances au bureau du directeur, et après maintes tergiversations, on se rendit compte de la sévérité de son malaise, on décida alors de lui accorder le permis de consultation médicale. Après avoir été examinée par le médecin de la clinique de la zone franche, une sonographie abdominale lui a été demandée pour menace d'avortement. La patiente a été placée sous substance Tocolytique: Salbutamol ; buscopan et antibiotique: Erythromycine.

La sonographie abdomino-pelvienne réalisée 48 heures plus tard avait mis en évidence un fœtus normal. Avec le résultat de cette sonographie, et les résultats des autres examens biologiques réalisés en une clinique privée de Ouanaminthe, on lui déclara qu'elle présenta une faible infection urinaire, une anémie à l'hématologie. En plus de la médication antérieure, on lui accorda une semaine de repos. Malgré la présentation du certificat médical émanant d'un médecin diplômé et licencié du Ministère de la Santé Publique et de la Population, la direction des ressources humaines de la compagnie décida d'accorder une semaine de congé **sans solde** à la femme enceinte. Après cette période de repos, les troubles majeurs disparurent mais au cours de notre entrevue persistèrent encore des céphalées et des troubles oculaires.

Effectivement toutes les données médicales soulignées par Madame Ephraüs ont pu être vérifiées au cours de nos entrevues avec des Médecins de Ouanaminthe : à la clinique Ricardo et des médecins de la clinique Zone Franche.

Elle a un dossier gardé aux archives de la clinique Zone franche, dont le numéro de référence est le 52811MD. De ce dossier, nous avons pu extraire les informations suivantes : Elle avait au moment de la consultation au mois de Mai 2004, un poids de 107 Lbs, une hauteur de 163cm, une pression artérielle de 80/50 mmhg. Elle avait une aménorrhée de 4 mois. Le résultat de la sonographie abdomino-pelvienne réalisée le 21 Mai 2004 avait mis en évidence une grossesse évolutive de17,1semaines et un bien-être fœtal conservé. La date probable de l'accouchement a été calculée au 24 Octobre 2004.
Au cours de notre entrevue, Louna reste persuadée que tous ses problèmes médicaux ont un certain rapport avec ces campagnes de"vaccination"et qu'il ne s'agît pas d'une simple infection urinaire ou d'une simple anémie. Son histoire de grossesse aurait tourné en tragédie, et elle aurait connu le même sort que les autres femmes enceintes qui ont perdu leurs fœtus ou leurs embryons : Madame Jean-Baptiste Evelyne, Madame Deshommes Azilia, Madame Auréus Claudette et Madame Bertele Michel, si elle n'avait pas eu le support psychologique et financier de Sœur Lydia, une sœur colombienne de la congrégation Saint-Jean qui travaille à Ouanaminthe, pour payer les examens, les médicaments et les honoraires des Médecins. Avec son salaire de pitance de femme ouvrière, elle n'aurait pas pu payer tant d'argent et sauver son fœtus.

6ème cas sévère :

Il s'agît de Madame Joaza Roseline, âgée, de 27ans,G1P0A0Ev0 (1 Grossesse, pas d'Accouchement, pas d'Avortement, pas d'Enfant). Sa date des dernières règles remonte au mois de Février 2004. Elle venait d'être enceinte quand elle recevait la première dose de ce "vaccin antitétanique". Après réception de ce produit, elle présenta des épisodes de vomissements, de céphalées, associés à des douleurs abdominales hypogastriques. A cause de ses troubles, elle avait refusé de se faire vacciner lors de deuxième campagne. Ses troubles persistèrent plus d'un mois. Pensant à une menace d'avortement, elle se présenta en consultation au cabinet du Dr Claude Joazard à Ouanaminthe. Une sonographie abdominale lui a été demandé. L'examen, réalisé le 22 Mai 2004 à la Fundacion S.S.M hospital Damon Matias Frontera Dajabon, avait mis en évidence une grossesse gémellaire de 11,6 semaines et états embryonnaires normaux. La date probable de l'accouchement est prévu au 5 Décembre 2004. Les troubles ont régressé après quelques jours de repos.

7ème cas sévère :

Il s'agît de Monsieur Henry Claude Boisvil, âgé de 34 ans. Après avoir reçu la deuxième dose de cette dite campagne de vaccination, il présenta des douleurs scapulaires, des épisodes de fièvre à type de troubles mineurs, mais son problème majeur est la présentation d'une impuissance sexuelle, apparue deux semaines après la réception de la deuxième dose de cette hypothétique immunisation. Il est en constante discussion avec sa femme qui l'accuse d'infidélité conjugale. Sa vie a complètement basculé avec cette histoire de vaccination. Il pense qu'il est trop jeune pour présenter un tel problème. Il ne sait pas à quel saint se vouer pour résoudre ce problème.

II -Les Cas Modérés ou Troubles Modérés :

Nous avions regroupé sur ce label les troubles du cycle menstruel, les troubles de la menstruation chez les femmes, les troubles en rapport avec les dysrégulation hormonale chez les hommes :
Nous avons répertorié 20 cas modérés à la suite de ces campagnes de vaccination : 8 cas en rapport avec un trouble du cycle associé à un trouble de la menstruation, 3 cas en rapport avec un

trouble cycle seul et 8 cas en rapport avec un trouble de la menstruation seule chez les femmes, et un cas de galactorrhée chez les hommes.

1ier Cas Modéré :

Il s'agît de Madame Irélia Saint-Vil, d'âge non déterminé, nulligeste. Elle a insisté sur l'absence de campagne de sensibilisation, de motivation et la pression exercée par la direction de l'usine pour porter les ouvriers à se faire vacciner. Elle avait participé à la première campagne de vaccination au mois de Mars 2004. Après la première dose, elle aurait constaté une irrégularité du cycle menstruel, à type d'absence de règles au mois d'avril. A l'époque, elle n'établissait pas encore le rapport entre son trouble du cycle menstruel et la campagne de vaccination. Elle se faisait immuniser lors de la deuxième campagne. Le 19 Avril 2004. Le 4 Mai, elle aurait constaté la réapparition des règles avec passage de sang visqueux par le vagin, non fluide. Elle aurait fait le même constat avec raccourcissement de la durée des règles le premier juin 2004, qui normalement durent 4 jours. Elle ne fut pas en consultation médicale. Elle préféra se faire soigner de façon empirique à domicile. Face à la persistance des symptômes et à la survenue de douleurs abdominales hypogastriques, et d'une pollakiurie à la fin du mois de juin 2004, elle décida de se rendre en consultation médicale. Le médecin, se basant sur le résultat des examens des urines, aurait porté le diagnostic d'infection urinaire.

2ième Cas Modéré :

Il s'agît de Madame Phistin Lucienne, âgée de 22 ans, nulligeste. 8 jours après la première dose de cette dite campagne de vaccination, elle aurait présenté un prurit généralisé accompagné de fièvre de douleurs au bras gauche et des crampes au membres inférieurs associés à des troubles visuels, et des épisodes de Dyspnée et une hyperménorrhée (règles abondantes et émission de sang coagulé). Après la deuxième dose, elle aurait constaté une polyménorrhée (augmentation de la fréquence des règles) associée à des troubles visuels et des céphalées. Elle n'a pas été en consultation médicale, elle a préféré se faire soigner de façon empirique à domicile.

3ième Cas Modéré :

Il s'agît de Madame Linda Béliard, âgée de 26 ans, G1P0A0Ev1(1 Grossesse antérieure, pas d'Accouchement, pas d'Avortement, Enfant vivant 1), une section césarienne il y a 2 ans. Elle n'avait jamais eu des troubles du cycle, ni de la menstruation. La durée de ses menstrues avant cette histoire de vaccination était de 4 jours. Après la deuxième dose vaccinale, elle aurait un raccourcissement du cycle menstruel et un allongement de la durée des règles à 6 jours associés à des douleurs hypogastriques et des vertiges. Elle n'a pas eu de visites médicales.

4ième Cas Modérés :

Il s'agît de Madame Florvil Clotilde d'âge non déterminé, nulligeste ; elle aurait présenté un épisode de fièvre après la première dose "vaccinale" en Mars 2004. Après la réception de la deuxième dose, elle aurait présenté des épisodes de vertiges et constaté l'apparition d'une polyménorrhée (augmentation de la fréquence des règles) associée à des douleurs hypogastriques à type de dysménorrhées, et un état d'asthénie. Madame Florvil n'avait pas été en consultation médicale. Selon elle, elle n'avait jamais présenté ces espèces de troubles.

5ième Cas Modéré :

Il s'agît de Madame Joazard Funise, d'âge indéterminée, nulligeste; elle aurait présenté, après réception de la première dose "vaccinale", un raccourcissement du cycle menstruel et une hypoménorrhée (diminution du flux des règles). Après la deuxième dose, elle constaterait une aggravation de ces troubles. Elle souligne qu'elle n'avait jamais présenté de tels troubles avant la réception de ces "vaccins".

6ième Cas Modéré :

Il s'agît de Madame Mathieu Diélène, âgée de 26 ans. Elle n'avait jamais présenté des troubles du cycle menstruel, ni de la menstruation avant la réception de cette hypothétique immunisation. Après la deuxième dose"vaccinale", elle commença par présenter des troubles du cycle menstruel à type d'irrégularité du cycle menstruel, également les troubles de la menstruation à type d'hypoménorrhée. Aucune visite médicale n'a encore été effectuée pour faire la lumière sur la nature de ces troubles du cycle et de la menstruation.

7ième Cas Modéré :

Il s'agît de Madame Patrice Jeantilia, âgée de 23 ans, G1P1A0Ev0 (1 Grossesse antérieure, 1 Accouchement, pas d'Avortement, 1 Enfant vivant), qui aurait présenté après réception de la première dose des épisodes de lombalgie, une irrégularité du cycle menstruel à type de polyménorrhée (augmentation de la fréquence des règles), des vertiges, des céphalées ou maux de tête, et des troubles de la menstruation à type d'hyperménorrhée (Règles abondantes). Pour toutes ces raisons, elle avait évité de se faire vacciner lors de la deuxième campagne. Jusqu'à présent, elle n'a pas été en consultation médicale.

8ième Cas Modéré :

Il s'agit de Madame Germinal Miclage, âgée de 29 ans, nulligeste. Elle aurait présenté des céphalées (maux de tête) après la réception de la première dose de cette dite campagne de vaccination. Après la deuxième dose, elle aurait présenté des épisodes de picotement, des éruptions cutanées au point d'injection de la substance, une irrégularité du cycle menstruel à type de raccourcissement du cycle associée à des troubles de la menstruation à type de ménorragie (augmentation de la durée de l'écoulement des règles au delà de 8 jours). Elle aurait présenté également des épisodes de dysménorrhée, et constaté une modification de la qualité du sang de ses règles, qui devient noir et visqueux, et une brûlure mictionnelle vient compliquer ce sombre tableau clinique. Depuis cette mésaventure vaccinale, elle présente des problèmes psychologiques, constate une perte de poids importante et pense qu'elle n'est atteinte ni de SIDA, ni d'autres MST (Maladies Sexuellement Transmissibles). Elle souligne qu'elle n'a aucune vie sexuelle active. Pour elle, la base essentielle de ses problèmes est l'injection de ces substances mystérieuses au cours de ces campagnes de "vaccination". Il faut souligner qu'aucune visite médicale n'est encore effectuée. Donc pas de dossier médical.

9ième cas Modéré :

Il s'agît de Madame Pierre Guirlène, âgée de 28 ans, G3P3A0Ev3 (3 Grossesses antérieures, 3 Accouchements, aucun Avortement, 3 Enfants vivants). Après la réception de la première dose "vaccinale", elle aurait présenté des troubles visuels et des épisodes de vertiges. Après la deuxième dose, elle présente une aménorrhée (absence de règles de 3 mois) sans se plaindre des troubles de grossesse : nausée, vomissement. Pour elle, elle n'est pas enceinte, son aménorrhée est en rapport avec la ou les substances qu'elle avait reçu au cours de ces dites campagnes de vaccination. Il faut souligner qu'elle n'a pas encore eu de consultation médicale pour établir une relation entre une aménorrhée secondaire aux substances vaccinales ou une aménorrhée secondaire à une grossesse par la réalisation d'un gravindex et d'une sonographie abdominale.

10ième Cas Modéré :

Madame Estinvil Marie Mercier, âgée de 24 ans, nulligeste, se plaint de céphalées, de vertiges, de limitation fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs et d'une aménorrhée depuis la réception de la première dose de "vaccin", c'est à dire depuis le mois de mars 2004. Jusqu' à présent,

aucune visite médicale n'est encore effectuée pour savoir si cette aménorrhée est liée à une grossesse via un gravindex et ou d'une sonographie abdominale ou si cette aménorrhée est secondaire aux substances reçues lors de ces campagnes "vaccinales". De toute façon, Madame Estinvil reste persuadée que ses troubles n'ont qu'une cause: les substances qu'ont lui a injecté au cours de ces campagnes de vaccination.

11ième Cas Modéré :

Madame Philémon Monique, âgée de 26 ans, nulligeste, aurait présenté après réception de la première dose "vaccinale" des douleurs hypogastriques et une légère impotence fonctionnelle du membre supérieur gauche. Après la réception de la deuxième dose, elle aurait présenté des douleurs hypogastriques des céphalées associées à des brûlures mictionnelles et une irrégularité du cycle menstruel à type de raccourcissement du cycle. Elle souligne qu'elle n'avait jamais présenté ses troubles antérieurement. Aucune consultation n'a encore été effectuée pour établir un dossier médical.

12ième Cas Modéré :

Madame Alexis Flomène, âgée de 24 ans, nulligeste, aurait présenté des épisodes de douleurs abdominales inférieures ou hyogastriques, des épisodes de fièvre de vertiges, de lipothymie et de dysurie une semaine après injection de la deuxième dose "vaccinale" .Elle aurait été en consultation en République Dominicaine. Depuis le mois de mai, elle aurait constaté des troubles de la menstruation à savoir une hyperménorrhée (règles abondantes). On n'a pas eu le temps de consulter son médecin en République Dominicaine puisque la frontière était fermée après avoir auditionnée cette victime de ces campagnes vaccinales.

13ième Cas Modéré :

Madame Julienne Charles d'âge non déterminé, nulligeste, aurait présenté après réception de la deuxième dose "vaccinale" des épisodes de lipothymie et une ménorragie de 10 jours avec altération de la qualité du flux menstruel. Avant cette malheureuse histoire, la durée de ses règles n'était que de 5 jours.

14ième Cas Modéré :

Madame Magalie Joseph, âgée de 21 ans, aurait présenté des douleurs scapulaires droites après la première dose de cette dite campagne de vaccination. Après la deuxième dose, elle aurait constaté un prurit généralisé et présenté, une semaine plus tard, des éruptions cutanées associées à des épisodes de prurit, de fièvre intermittente. Elle aurait été en consultation en un cabinet médical à Ouanaminthe, le Médecin lui aurait prescrit de la lotion de calamine et de antipyrétiques. La fièvre a été amendée. Mais, à la fin du mois de mai 2004, elle aurait été en consultation à l'hôpital de Fort-Liberté pour des douleurs hypogastriques et des troubles de la menstruation à type d'oligoménorrhée (diminution de la durée de l'écoulement des règles). La durée de ses règles serait passée de 5 jours habituels à 2 jours. A cette oligoménorrhée s'associerait une diminution de la qualité de l'écoulement des règles à type de pâleur inhabituelle.

15ième Cas Modéré :

Madame Borgella Louissane, âgée de 33 ans, G2P2A0v2 (2 Grossesses antérieures, 2 Accouchements Antérieurs, pas d'Avortement, 2 enfants vivants), aurait présenté, après la réception de la deuxième dose de cette dite campagne de vaccination, des céphalées (maux de tête), des douleurs lombaires, des douleurs épigastriques associées à une hyperménorrhée (règles abondantes). Elle aurait été en consultation à la clinique CODEVI et bénéficié d'une injection de nature non déterminée. Son dossier médical n'a pas été consulté, car on a pu auditionner ce cas juste après notre visite à la clinique CODEVI.

16ième Cas Modéré :

Madame Philemon Simonique, âgée de 21 ans, nulligeste, aurait présenté, après la première dose, des douleurs scapulaires ; et constaté après réception de la deuxième dose : des troubles visuels, des épisodes de fièvre accompagnés de frissons, des troubles de menstruation à type d'hypoménorrhée (diminution du flux des règles) associés à des douleurs hypogastriques(douleurs au bas ventre). Madame Philémon affirme qu'elle n'avait jamais présenté ces troubles avant la réception de ce singulier vaccin.

17ième Cas Modéré :

Madame Jules Maguy, âgée de 22 ans, nulligeste, aurait présenté, après sa participation à la deuxième campagne de "vaccination", des épisodes de dysménorrhée pour la première fois de sa vie avec émission du sang des règles en petite quantité, en goutte à goutte. Ces troubles se seraient répétés en deux fois au mois de mai et au mois de juin.

18ième Cas Modéré :

Madame Bazile Linda, âgée de32 ans, pas d'enfant ni notion de grossesse antérieure, aurait présenté des troubles mineurs après réception de la première dose "vaccinale". Après la deuxième dose, elle aurait constaté des troubles menstruels auxquels elle n'était pas familière.

19ième Cas Modéré :

Madame Saintilma Thélusma, nulligeste, aurait présenté des douleurs scapulaires après réception de la deuxième dose associées à des douleurs hypogastriques et des troubles de la menstruation à type d'hypoménorrhée, des problèmes qu'elle n'avait jamais expérimentés au cours de sa vie.

20ième Cas Modéré :

Monsieur Cénat Ronald, âgé de 29 ans, aurait présenté des douleurs scapulaires droites après la réception du premier "Vaccin". Après la deuxième dose, il a développé une adénopathie(augmentation de volume ganglionnaire) axillaire droite. Il a été en consultation à la clinique CODEVI où il a bénéficié d'une prescription d'Ibuprofen le 15 mai 2004 ; ensuite apparaît une galactorrhée (écoulement de lait) par le mamelon droit qu'on a pu vérifier. Monsieur n'a jamais expérimenté de tels problèmes.

III- Troubles ou Cas mineurs :

Nous avons regroupé sous ce label les effets secondaires classiques immunitaires ou mécaniques de toute injection vaccinale comme des douleurs au point d'injection ou au niveau du membre, des épisodes de prurit ou de picotement et ou des épisodes de fièvre et d'autres complaintes.

Nous avions répertorié 8 cas légers dont 1 Femmes et 7 Hommes

1ier Cas Mineur :

Madame Jean Elourdes, âgée de 31 ans, aurait présenté après la deuxième campagne de "vaccination" des éruptions cutanées, vésiculeuses regroupées en bouquet au niveau de la région thoracique gauche. On dirait un zona thoracique gauche. Elle aurait été en consultation en un clinique aux

environs de Fort-Liberté et également à la clinique Union Médicale de Madame Milou. Au cours de notre entrevue, les signes et symptômes avaient disparu.

2ième cas Mineur :

Monsieur Toussaint Chivans, âgé de 33 ans, aurait présenté après réception de la première dose des épisodes de céphalée ou maux de tête accompagnés de troubles urinaires, de fièvre et de frissons. Il aurait été en consultation à la clinique CODEVI et le médecin lui aurait administré 2 comprimés de nature indéterminée. Les troubles auraient duré 3 jours. Ils se seraient amendés avec une auto-médication personnelle à base de comprimés de Valodon, d'Odon,de Chloramex et d'Ampicilline 500 qu'il aurait acheté dans une Pharmacie.

3ième Cas Mineur :

Monsieur Bernadin Daniel, âgé de 31 ans, aurait présenté après la première dose des douleurs scapulaires gauches et après la deuxième dose des épisodes de picotement. Il aurait été en consultation à la clinique CODEVI et aurait reçu des comprimés et une injection intra-musculaire de nature non précisée, et une prescription de savon contre le prurit. Par la, constaté des troubles urinaire à type de pollakiurie et le passage d'une substance blanchâtre par le méat urétral.

4ième Cas Mineur :

Monsieur Joseph Sather, âgé de 30 ans, aurait présenté après avoir reçu la première dose de cette dite campagne de vaccination, des douleurs scapulaires gauches, une limitation fonctionnelle du membre supérieur et des épisodes de fièvre. Une semaine après la deuxième dose, il aurait présenté des douleurs épigastriques associées à des épisodes de palpitations. Il n'avait pas jugé nécessaire de consulter un médecin pour déterminer la cause de ses troubles.

5ième Cas Mineur :

Monsieur Sainvil Drunel, âgé de 32 ans, n'avait absolument présenté aucun problème après réception de la première dose vaccinale. Après la deuxième dose, il aurait présenté une symptomatologie faite de fièvre, de céphalées ou maux de tète, accompagnée de prurit et d'anorexie. Aucune consultation médicale n'a été effectuée, faute de moyens économiques.

6ième Cas Mineur :

Monsieur Jean Séonus, âgé de 31 admis comme ouvrier la zone franche le 15 Avril 2004, aurait pris part à la deuxième campagne de "vaccination" et présenté des douleurs au niveau de la région lombaire et des prurits. Pour ces troubles mineurs, il n'avait pas jugé nécessaire de consulter un Médecin.

7ième Cas Mineur :

Monsieur Moravia Elie, 29 ans, aurait présenté, 15 jours après la réception de la deuxième dose "vaccinale" ,des douleurs au niveau de la région inguinales droites associées à une augmentation de volume du testicule droit(Epididymite) et une pollakiurie, il aurait présenté les mêmes symptômes après 1 mois. Faute d'argent, aucune consultation médicale n'avait été effectuée. Les troubles auraient été amendés tout naturellement sans aucune médication.

8ième Cas Mineur :

Monsieur Délonis Sainphorin, 26 ans, aurait présenté des douleurs lombaires et des douleurs localisées au niveau du membre inférieur gauche après réception des deux doses "vaccinales". Il aurait préféré se faire soigner à domicile pour ses troubles mineurs plutôt que de se faire examiner par un médecin pour raison économique.